

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 497 655**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 00253**

(54) Appareil pour le relevé des mesures faciales et nasales d'un individu.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 61 B 5/10.

(22) Date de dépôt ..... 9 janvier 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 16-7-1982.

(71) Déposant : LE BORGNE Patrick, résidant en France.

(72) Invention de : Patrick Le Borgne.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention concerne d'une manière générale le relevé des mesures faciales et particulièrement nasales d'un individu en vue du choix ou de l'exécution d'une monture sur mesures .

5 Cet instrument existe déjà, et porte le nom de rhinomètre, mais il est d'un emploi peu commode et inutilisable pour certains nez asymétriques à racines très hautes et évasées vers le haut, ou des racines très basses.

La présente invention a pour objet un appareil permettant 10 le relevé des cotes nasales quel que soit le nez, ainsi que la différence de hauteur des canthus externes, la hauteur des pupilles. La position de la base des sourcils, et la position des pommettes. Toutes ces mesures sont prises à partir d'une seule référence morphologique stable; la ligne horizontale passant par le 15 canthus externe le plus bas.

L'appareil suivant l'invention, qui est du genre des conformateurs couramment utilisés, est d'une manière générale caractérisé en ce qu'il comporte deux plaquettes transparentes A et B coulissant l'une par rapport à l'autre, chaque plaquette comportant des 20 échancrures aux angles multiples, permettant lorsque l'appareil est ouvert, son engagement sur l'ensellure nasale d'un individu. En le refermant tel un pied à coulisse on procède à la mesure de la largeur nasale anatomique sur la ligne gravée Lc que l'on place horizontalement en regard du canthus externe le plus bas. Si le nez est 25 trop bas, en plaçant Lc dans la même position, on effectuera la mesure sur la ligne marquée - 5 Lc ou - 10 Lc placée à 5 ou 10 mm en dessous de la première. La hauteur de pont sera mesurée à l'aide d la réglette spéciale C sur l'échelle de la référence choisie Lc-5 Lc ou - 10 Lc , cette réglette de part sa forme ou son positionnement jaugeant la racine nasale exactement dans le plan médian de 30 l'instrument.

La différence de hauteur des canthus externes et les hauteurs des pupilles seront appréciées par rapport à Lc grâce aux lignes horizontales gravées tous les 5 mm.

35 Les hauteurs de sourcils et pommettes seront appréciées par rapport à Lc grâce à un réglet ordinaire auxiliaire.

Les caractéristiques et avantages de l'appareil suivant l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés 40 sur lesquels :

La figure 1 est une vue de l'ensemble monté ouvert au maximum pour la mesure des nez symétriques: En poussant la plaquette avant vers la gauche on mesure les nez aux angles de face 25 30 35 40 degrés, en poussant la même plaquette vers la droite 5 on mesure 5 10 15 20 degrés.

Dans cette configuration de montage, le nez mesuré aura une longueur maximum sur Lc de 15 mm pour un encombrement d'appareil en longueur de 240 mm.

La figure 2 représente les deux plaquettes séparément. 10 Chacune d'elles fabriquée dans un matériau transparent tel que celui vendu sous la dénomination commerciale "PLEXIGLAS", pouvant recevoir en outre un traitement ou dépôt en surface pour le durcir, comporte quatre échancrures dont les flancs 4 sont inclinés aux angles 25 5 30 10 35 15 40 20 degrés sur l'une et 15 5 25 10 30 15 35 20 40 degrés sur l'autre.

Les flancs des échancrures sont chamfreinés 4 de façon que la mesure de la longueur nasale se fasse exactement dans le plan médian de l'appareil qui correspond au plan des drageoirs de la future monture.

20 Toutes les lignes horizontales sont gravées sur les deux faces en regard du plan médian 5 de l'appareil, pour éviter un effet de parallaxe.

Au-dessus de la ligne Lc, les échancrures sont très largement dégagées sur une hauteur de 15 mm une largeur de 30 mm et 25 des raccordements de rayon 5 mm pour pouvoir effectuer des mesures sur des nez dont la racine est très haute et évasée vers le haut.

Enfin le guidage des deux plaquettes est obtenu grâce à six 30 rainures oblongues 1 de même pas 40 mm et même longueur 30 mm, cette dernière permettant la mesure d'une cote 0 sur - 10 Lc.

Deux vis axe en deux parties 2 vissées ou encliquetées assurent le guidage lorsqu'elles sont en place dans deux des six rainures en regard sur les deux plaquettes. fig 3.

35 Ce système peut être avantageusement remplacé par des rainures prismatiques de guidage 3 situées vers le haut sur toute la longueur de l'instrument. fig 4

De toute façon une bande de clinquant 6 de même matière et de quelque dixième de millimètre d'épaisseur sera interposée entre les deux plaquettes collée sur l'une d'elles au niveau du 40 système de guidage pour éviter les rayures sur la matière qui

constitue les plaquettes lors du mouvement. (fig.5)

La mesure des nez asymétriques sera effectuée soit en déplaçant la plaquette A de 1 rainure par rapport à la B pour les différences d'inclinaison des faces de 5 degrés, de 2 rainures pour 5 les différences d'inclinaison de 10 degrés, et en plaçant la plaquette B en avant de la plaquette A en la retournant, si on ne trouve pas la combinaison souhaitée A étant placée sur B.

On peut ainsi effectuer 64 combinaisons d'angles faciaux.

La réglette de mesure de la hauteur de pont C est tenue à la 10 main contre l'instrument (fig 6) ou peut être fabriquée dans une plaquette mince qui coulisse dans un passage 7 débouchant dans l'échancrure au droit de celle-ci.

Il est nécessaire dans ce cas de prévoir un passage pour chaque échancrure et dans le plan arrière de chaque plaquette pour qu' 15 l'introduction de la réglette soit possible, quelle que soit la disposition choisie.

Il va de soi que la présente invention n'a été décrite qu'à 20 titre indicatif, mais nullement limitatif et qu'elle est susceptible de plusieurs variantes sans sortir de son cadre.

REVENDICATIONS

1. Appareil pour le relevé des mesures faciales d'un individu caractérisé en ce qu'il comporte deux plaquettes coulissantes l'une par rapport à l'autre comportant des échancrures aux formes adéquates et angles sélectionnés pouvant s'adapter aux plus grand nombre d'angles de faces et de racines nasales. pour un encombrement minimum.
2. Appareil suivant la revendication 1 caractérisé en ce que les flancs des échancrures sont chamfreinés.
3. Appareil suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisé par le fait que les plaquettes sont guidées, par 6 rainures oblongues en regard dont deux seulement sont utilisées suivant la configuration du montage, ou par 2 rainures prismatiques occupant toute la longueur de l'appareil une seule étant utilisée suivant la configuration du montage.
4. Appareil suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce sens que les deux rainures oblongues choisies sont assemblées par deux axes en deux parties maintenues par vissage ou encliquetage.
5. Appareil suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce sens qu'une fine bande de même matière placée au niveau du guidage écarte légèrement les deux plaquettes l'une de l'autre pour éviter qu'elles ne se rayent au cours du mouvement.
6. Appareil suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé par une réglette additionnelle qui mesure la hauteur nasale dans son plan médian, cette réglette étant simplement posée sur l'avant de l'appareil, ou coulissant dans un passage taillé au droit de chaque échancrure.
7. Appareil suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé en ce sens que cinq lignes horizontales sont gravées de 5 en 5 mm sur les faces en coïncidence des plaquettes, trois de ces lignes étant marquées Lc- 5 Lc - 10 Lc, la ligne Lc pouvant être distinguée par une gravure rouge.

111

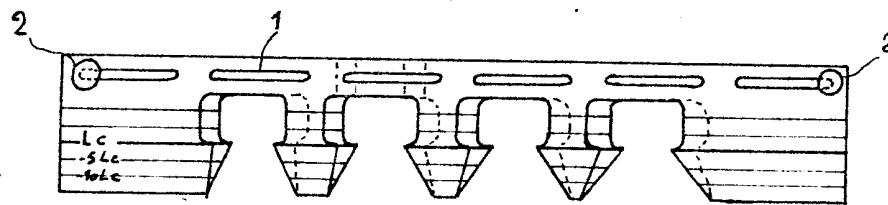
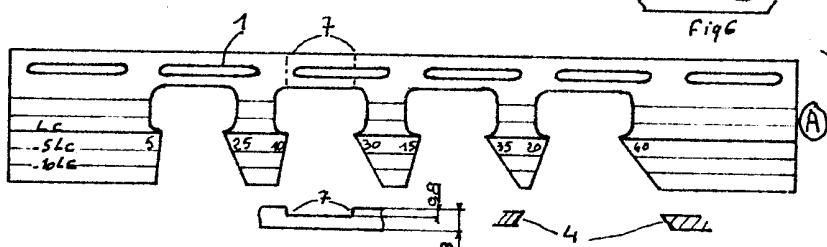
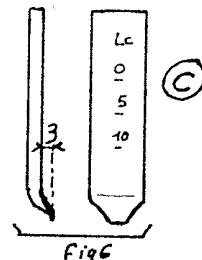
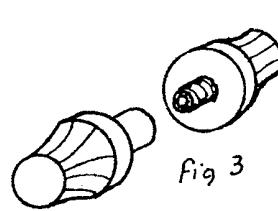
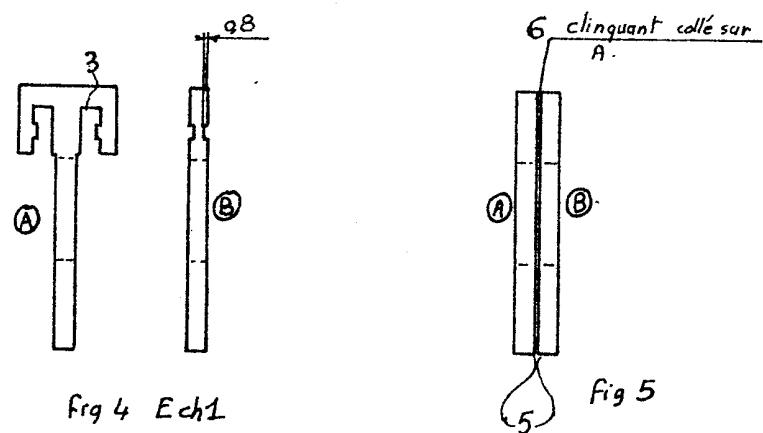
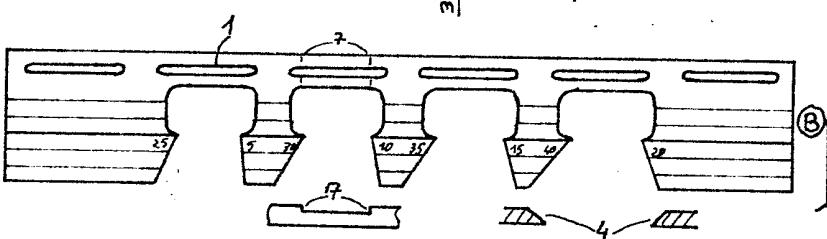
Fig 1  
Ech 0,5Fig 2  
Ech 0,5

Fig 5